

# Annexe n°4 :

## **1 – CONTRAINTES DE TRAVAIL EN SALLE BLANCHE – REGLES POUR PROTOCOLE DE NIVEAU 4**

- 1- Toute activité « Interne -EMSE.CMP.GC » ou « Externe- Sous traitants, fournisseurs, visiteurs et intervenants à quelque titre que ce soit » est soumise à la formation aux procédures de comportement et d'utilisation des Espaces Propres décrits dans le système de spécifications EMSE.CMP.GC « Utilisation Salles Blanches, Salles Grises et autres Espaces Propres ».
- 2- Toute activité de sous-traitance, maintenance, visite et intervention à quelque titre que ce soit dans les Espaces Propres fait l'objet d'une autorisation spéciale visée par le(s) Technicien(s) Espaces Propres.
- 3- Toute personnes non permanente de l'EMSE.CMP.GC entrant dans la zone de niveau 4 doit signer un registre entrées/sorties.
- 4- Les personnels souffrant de rhume, d'allergies et empêchements similaires ne sont pas autorisés en zone de niveau 4.
- 5- Le maquillage et les produits de maquillage dans les Espaces Propres ne sont pas permis.
- 6- Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de la Halle Système.
- 7- Aucune nourriture, boisson, tabac ou produit à base de tabac, animaux ou végétaux ne sont admis dans les zones Espaces Propres (Salles Blanches, Salles Grises et autres Espaces Gris).
- 8- En passant par les entrées de la zone niveau 4, il faut obligatoirement marcher sur un tapis adhésif anti-poussière.
- 9- L'accès aux Espaces Propres nécessite le port d'une tenue compatible Salles Blanches, Salle Grises suivant le cas. La tenue est constituée au minimum des éléments suivants :
  - a. D'un bonnet ou « charlotte » qui couvre entièrement la tête et qui doit enfermer la totalité de la chevelure.
  - b. De « Sur-chausses » en tissus qui protégeront de la contamination potentielle apportée par les chaussures de ville ou autres.
  - c. D'une blouse (Espaces Gris) ou d'une combinaison à protection intégrale incluant un masque facial (Salles Blanches)
  - d. D'une paire de gants (tissés, latex, etc...)
  - e. Tout composant de cette tenue endommagé ou contaminé doit être immédiatement remplacé
- 10- Les vêtements sous la combinaison pour Salle Blanches doivent réduire au minimum les surfaces de la peau nue. Il est également nécessaire d'observer les règles élémentaires d'une hygiène personnelle adéquate.
- 11- Les vêtements amples, les fourrures, l'angora, les bas pelucheux ou types semblables de vêtement ne sont pas permis sous les combinaisons qualité salle propre.
- 12- Les affaires personnelles qui ne tiennent pas facilement dans une poche sous la combinaison sont interdites.

- 13- L'entrée d'équipements, d'outillages, matériels et matériaux divers est soumise aux règles de compatibilité avec les Salles Blanches/Salles Grises et font l'objet d'un pré-conditionnement compatible avec la classe d'empoussièrement de l'espace pénétré.
- 14- Toute contamination doit être traitée immédiatement. La cause et les effets de la contamination seront éliminés suivant les règles, protocoles, produits et matériaux décrits dans le système de spécifications EMSE.CMP.GC « Utilisation Salles Blanches et Salles Grises ». Les opérations de nettoyage seront supervisées par le(s) technicien(s) de l'EMSE, habilités salle propre.
- 15- Les poubelles compatibles Salles Blanches devront être identifiées et utilisées en fonction du type de déchet (déchets courants, déchets dangereux-acides/solvants).
- 16- Tous les pieds des échelles et échafaudages doivent être montés sur caoutchoucs.
- 17- Le bois et les produits à base de bois, les tissus ou la mousse de polystyrène ne seront pas utilisés ou apportés dans les Espaces propres.
- 18- Seuls les papiers, stylos et matériels de bureau compatibles qualité salle Propres sont autorisés. Les documents papier hermétiquement scellés sous Mylar peuvent être admis.
- 19- Les revêtements de sols, les cloisons, le faux-plafond, plafond, les surfaces de filtration, ne doivent être touchés en aucune circonstance sans le port de gants.
- 20- Tout déplacement ou geste rapide créant des turbulences d'air est à proscrire.
- 21- Pour les actions de nettoyage des Surfaces Espaces Propres (Sols, Tables, Murs, etc...) il sera mis à la disposition du personnel de nettoyage un aspirateur, tissus et produits de nettoyage compatibles Salles Blanches. Le personnel de nettoyage devra observer les recommandations listées ci-dessus.

## **2 – EXIGENCES DE FORMATION**

Le personnel amené à pénétrer en salle blanche devra disposer d'une formation spécifique sur les contraintes de travail en classe 1000/100.

## **3 – PROCEDURE D'URGENCE**

Tous les accès en zone salle propre seront limités à des points d'accès clairement identifiés.

Les portes qui doivent rester fermées auront des serrures ne permettant une ouverture que de l'intérieur seulement. Cependant, il sera possible de manœuvrer le système de sécurité des portes fermées marquées « sorties d'urgence seulement » uniquement dans les circonstances suivantes :

- En cas d'accident, suivant la nature de la blessure qui nécessite des soins d'urgence par un personnel médical, on pourra ouvrir une porte seulement pour le temps nécessaire pour amener le personnel et l'équipement dans la zone.
- En cas d'accident de renversement de produits chimiques, fuite de gaz ou si la situation est telle qu'il faut évacuer le personnel de la zone, on pourra ouvrir les portes désignées comme point d'accès.